



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

La traduction, c'est une profession, ça ne s'improvise pas!

Montréal, le 18 mai 2010 — À la suite de l'article paru dans *Le Devoir* du 14 mai dénonçant les grossières erreurs de traduction d'un important examen pancanadien de médecine, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) estime que le type de faux sens relevé est un exemple flagrant d'amateurisme et exhorte le Conseil médical du Canada à faire affaire avec des traducteurs professionnels et compétents œuvrant dans le domaine médical. Ces professionnels ne sont pas difficiles à trouver, car toutes les provinces canadiennes ont mis sur pied des associations de traducteurs qui sélectionnent leurs membres et qui les encadrent de façon rigoureuse. Au Québec, c'est l'OTTIAQ qui assume ce rôle et qui protège le public, notamment en inspectant le travail de ses membres.

Récemment, les journaux ont dénoncé la piètre qualité de l'interprétation judiciaire en Ontario et ils le font souvent pour certaines traductions publiées au Canada. « Le problème tient peut-être au fait que n'importe qui pense pouvoir s'improviser traducteur ou interprète parce qu'il connaît deux langues. Or il s'agit d'une profession. Il n'y a pas de place pour l'amateurisme dès lors que la protection des intérêts d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme est en jeu », déclare François Abraham, traducteur agréé et président de l'OTTIAQ.

M. Abraham rappelle qu'au Canada, une dizaine d'universités offrent un programme d'études en traduction. Il mentionne aussi que les membres de l'OTTIAQ se soumettent à un code de déontologie et sont couverts par une assurance de responsabilité professionnelle, tout comme les médecins.

L'OTTIAQ est un ordre professionnel qui regroupe plus de 2 000 traducteurs, terminologues et interprètes agréés. Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles. L'Ordre vise à devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation. L'OTTIAQ remplit ainsi son mandat de protection du public. Les bureaux de la permanence de l'OTTIAQ sont situés au 2021, avenue Union, à Montréal.

Renseignements : Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications.

Tél. : 514 845-4411, poste 225.

Courriel : cgbedard@ottiaq.org

Site Web : http://www.ottiaq.org/index_fr.php